PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 13 octobre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente sous la présidence de Gilles BERLAND, Maire.

Présents : Gilles BERLAND, Yoann GREGOIRE, Pierre LEGAL, Anthony METAY, Sylvie MEUNIER, Xavier PHILIPPOT, David MAROLLEAU, Danièle BELAUD, Didier BELAUD, Jean-Pierre GOIN, Yves ROUSSEAU, Ludovic GERON, Guy MOREAU.

Excusées : Dominique POUVREAU (pouvoir à Danièle BELAUD)

Annie-France GARRY (pouvoir à Sylvie MEUNIER)

Date de la convocation : vendredi 7 octobre 2022

Secrétaire de séance : Xavier PHILIPPOT

<u>Délibération 2022-10-01</u> <u>Adoption des procès-verbaux des Conseils des 1^{er} et 22</u> <u>septembre 2022</u>

Les procès-verbaux des Conseil des 1er et 22 septembre 2022 sont acceptés à l'unanimité.

Economies d'énergie

1. Monsieur le Maire a pris l'arrêté 2022-09-10 modifiant les horaires d'éclairage public.

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 3093

COMMUNE DE VOUVANT EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Portant réglementation des heures de mise en service / coupure de l'éclairage public sur le territoire de la commune

ARRETE 2022-09-10

Le Maire de la commune de VOUVANT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L2212-1 et 2,

Vu le Code Civil, Vu le Code de la route, Vu le Code rural, Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L583-1 à L583-5,

Vu la norme NFC 17200 relative aux installations d'éclairage extérieur,

Vu la norme EN 13201 relative à la sélection des classes de chaussées, aux exigences de performances, au calcul des performances, et aux méthodes de mesures de performances photométriques,

Considérant que Monsieur le Maire est chargé de la police municipale dans la commune, qui a pour objet d'assurer le bon ordre, la sureté, la sécurité et la salubrité publiques.

Considérant que l'éclairage public contribue à assurer la sécurité des biens et des personnes,

Considérant néanmoins qu'il est nécessaire de lutter contre les nuisances lumineuses, les émissions de gaz à effet de serre et d'engager des actions en faveur des économies d'énergie et de la maîtrise de la demande en énergie,

Considérant qu'à certaines heures et dans certains lieux, la sécurité des biens et des personnes ne justifie pas que l'éclairage public fonctionne en permanence.

ARRETE

ARTICLE 1 : L'éclairage public sera interrompu aux lieux, dates et heures suivantes :

- Eglise, Place du Bail, mise en lumière de la Tour Mélusine : extinction de l'éclairage public à 21H00 sans rallumage le matin l'hiver (du 15 septembre au 14 mai) et à 23H00 sans rallumage l'été (du 15 mai au 14 septembre)
- L'Alouette, la Motte, rue des Orettes, rue Gâte Bourse, La Poterne, le Petit Château, lotissement le Clos de l'Espérance, giratoire de la Potence : extinction de l'éclairage public de 21H00 à 6H30 l'hiver (du 15 septembre au 14 mai) et de 22H00 à 6H30 l'été (du 15 mai au 14 septembre).
- Impasse de la Tour, rue Basse des Remparts, Rue de la Porte aux Moines : extinction de l'éclairage public de 21H00 à 6H30 l'hiver (du 15 septembre au 14 mai) et de 23H00 à 6H30 l'été (du 15 mai au 30 septembre).
- Rue des Rangies: Pas d'allumage du 1^{er} septembre au 30 juin. Extinction de l'éclairage public tous les jours à 23H00 sans allumage les matins du 1^{er} juillet au 31 août.

ARTICLE 2: Horaires exceptionnels:

- Eclairage pour les guirlandes de Noël : extinction de 22H30 à 6H30 du 16/12 au 03/01.
- Eclairage marché de Noël : pas d'extinction la nuit du 26/11 au 27/11 et extinction à 23H30 le 27/11.
- Eclairage du 14 juillet : extinction à 2H00 le 15 juillet.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et adressé à Monsieur le Préfet de la Vendée. Il est également chargé d'en adresser une copie pour information et suite à donner à Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie et Monsieur le Président du SyDEV.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, devant le tribunal administratif de NANTES, 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES Cedex.

VOUVANT, le 27 septembre 2022 Le Maire, Gilles BERLAND



2. Le Conseil municipal souhaite que la réglementation en cours soit appliquée et que la température dans les bâtiments publics n'excède pas 19°.

<u>Délibération 2022-10-02</u> <u>Réforme de la publicité et conservation des actes</u>

Vu l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1^{er} juillet 2022,

Vu l'ordonnance N° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Le Maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes règlementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur le site Internet de la collectivité.

Les communes de moins de 3500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage;
- soit par publication sur papier;
- soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1^{er} juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de Vouvant afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel : publicité par affichage.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'adopter la proposition de Monsieur le Maire et de choisir la modalité suivante de publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel : Publicité par affichage.
- De charger Monsieur le Maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour les procès-verbaux des Conseils municipaux, la question sera abordée après étude du dossier au cours d'un prochain Conseil.

Taxe d'aménagement

Le Conseil municipal demande au Maire ou à son représentant de prendre contact avec M. Tugdual Tanguy à la suite de son récent courrier afin de déterminer la procédure à mettre en œuvre pour les exercices 2022-2023.

<u>Délibération 2022-10-03</u> <u>Balayage des voies et marquage au sol</u>

Les conventions de balayage et horizontaux acceptées le 23 janvier 2019 arrivent à leur terme. La Communauté de Communes propose un renouvellement de ces deux marchés. La commune de Vouvant s'y associe.

- S'agissant du balayage ont été retenus les points suivants :
 - 1.1 : balayage mécanisé des caniveaux bordures (récurent) au prix de 25 € le km
 - 1.2 : balayage mécanisé des surfaces (récurent) au prix de 0.025 € le m2
 - 2.1 : balayage mécanisé des caniveaux bordures (occasionnel) au prix de 25 € le km
 - 4.1 : entretien régulier au prix de 17 € la tonne

Pour le renouvellement des marquages, la commune souscrit à l'ensemble des prestations indiquées dans le bordereau ci-dessous

N°	Désignation de la nature des travaux et fournitures	Unité	Prix unitaire € HT	
2. End	uit à chaud			
	Lignes continues			
2.01	Ligne continue de largeur 10 cm	ml	1,70 €	
2.02	Ligne continue de largeur 15 cm	ml	2,55 €	
2.03	Ligne continue de largeur 25 cm	ml	4,25 €	
0.04	Lignes discontinues (vides non compris)		4 70 6	
2.04	Ligne discontinue T ' 2 de largeur 10 cm	ml	1,70 €	
2.05	Ligne discontinue T' 2 de largeur 15 cm	ml	2,55 €	
2.06	Ligne discontinue T3 de largeur 15 cm	ml	2,55 €	
2.07	Ligne discontinue T3 de largeur 25 cm	ml	4,25 €	
0.00	Autres marquages (vides non compris)		.=	
2.08	Bande passage piétons largeur 0.50 m	m²	17,00 €	
2.09	Bande cédez le passage, STOP, zébra, largeur 0.50 m	m²	17,00 €	
2.10	Flèche de direction simple	u	25,00 €	
2.11	Flèche de direction double	u	30,00 €	
2.12	Flèche de direction triple	u	35,00 €	
2.13	Flèche de rabattement	u	35,00 €	
2.14	Figurine "PMR/Handicapé" haut. 0,60m, larg. 0,50m	u	25,00 €	
2.15	Figurine "PMR/Handicapé" haut. 1,20m, larg. 1,00m	u	28,00 €	
2.16	Triangle "dents de requin" sur rampant,	m²	25,00 €	
2.17	Figurine pour voie cyclable, haut.1,28m, larg. 0,80m	u	32,00 €	
2.18	Figurine double chevron	u	21,00 €	
2.19	Figurine piéton, haut.1,00m x 0,55m	u	25,00 €	
2.20	Plus value sur les prix 2.01 à 2.19 pour produit rétroréfléchissant	m²	2,00€	
3 Pair	ture réactive deux composants			
J. 1 CII	Lignes continues			
3.01	Ligne continue de largeur 5 cm	ml	0.75 €	
3.02	Ligne continue de largeur 10 cm	ml	1,50 €	
3.03	Ligne continue de largeur 15 cm	ml	2,25 €	
3.04	Ligne continue de largeur 25 cm	ml	3,75 €	
3.04	Lignes discontinues (vides non compris)	- ""	3,73 €	
3.05	Ligne discontinue T ' 2 de largeur 10 cm	ml	1,50 €	
3.06	Ligne discontinue T' 2 de largeur 15 cm	ml	2.25 €	
3.07	Ligne discontinue T3 de largeur 15 cm	ml	2,25 €	
3.08	Ligne discontinue T3 de largeur 15 cm	ml	3,75 €	
3.00	Lighte discontinue 13 de largedi 23 cm	1 "" 1	3,73 €	
4. Enduit à froid manuel				
	Autres marquages (vides non compris)			
4.01	Bande passage piétons largeur 0.50 m			
	F	m²	22,00 €	
4.02	Bande cédez le passage, STOP, zébra, largeur 0.50 m	m² m²	22,00 € 22,00 €	
		_		
4.02	Bande cédez le passage, STOP, zébra, largeur 0.50 m	m²	22,00 €	
4.02 4.03	Bande cédez le passage, STOP, zébra, largeur 0.50 m Flèche de direction simple	m² u	22,00 € 28,00 €	
4.02 4.03 4.04	Bande cédez le passage, STOP, zébra, largeur 0.50 m Flèche de direction simple Flèche de direction double	m² u u	22,00 € 28,00 € 32,00 € 38,00 €	
4.02 4.03 4.04 4.05	Bande cédez le passage, STOP, zébra, largeur 0.50 m Flèche de direction simple Flèche de direction double Flèche de direction triple	m² u u u	22,00 € 28,00 € 32,00 € 38,00 €	
4.02 4.03 4.04 4.05 4.06	Bande cédez le passage, STOP, zébra, largeur 0.50 m Flèche de direction simple Flèche de direction double Flèche de direction triple Flèche de rabattement	m² u u u	22,00 € 28,00 € 32,00 € 38,00 € 38,00 €	
4.02 4.03 4.04 4.05 4.06 4.07	Bande cédez le passage, STOP, zébra, largeur 0.50 m Flèche de direction simple Flèche de direction double Flèche de direction triple Flèche de rabattement Lettre ou chiffre hauteur 0,30 m	m² u u u u	22,00 € 28,00 € 32,00 € 38,00 € 38,00 € 6,00 € 10,00 €	
4.02 4.03 4.04 4.05 4.06 4.07 4.08 4.09	Bande cédez le passage, STOP, zébra, largeur 0.50 m Flèche de direction simple Flèche de direction double Flèche de direction triple Flèche de rabattement Lettre ou chiffre hauteur 0,30 m Lettre ou chiffre hauteur 1,00 m	m² u u u u u u	22,00 € 28,00 € 32,00 € 38,00 € 38,00 € 6,00 € 10,00 €	
4.02 4.03 4.04 4.05 4.06 4.07 4.08 4.09 4.10	Bande cédez le passage, STOP, zébra, largeur 0.50 m Flèche de direction simple Flèche de direction double Flèche de direction triple Flèche de rabattement Lettre ou chiffre hauteur 0,30 m Lettre ou chiffre hauteur 1,50 m Lettre ou chiffre hauteur 1,00 m	m² u u u u u u	22,00 € 28,00 € 32,00 € 38,00 € 38,00 € 10,00 € 13,00 €	
4.02 4.03 4.04 4.05 4.06 4.07 4.08 4.09 4.10	Bande cédez le passage, STOP, zébra, largeur 0.50 m Flèche de direction simple Flèche de direction triple Flèche de direction triple Flèche de rabattement Lettre ou chiffre hauteur 0,30 m Lettre ou chiffre hauteur 1,00 m Lettre ou chiffre hauteur 1,50 m Figurine "PMR/Handicapé" haut. 0,60m, larg. 0,50m	m² u u u u u u u u u u u u u u u u u u u	22,00 € 28,00 € 32,00 € 38,00 € 38,00 € 6,00 € 10,00 € 13,00 € 18,00 €	
4.02 4.03 4.04 4.05 4.06 4.07 4.08 4.09 4.10 4.11 4.12	Bande cédez le passage, STOP, zébra, largeur 0.50 m Flèche de direction simple Flèche de direction triple Flèche de direction triple Flèche de rabattement Lettre ou chiffre hauteur 0,30 m Lettre ou chiffre hauteur 1,50 m Lettre ou chiffre hauteur 1,50 m Figurine "PMR/Handicapé" haut. 0,60m, larg. 0,50m Figurine "PMR/Handicapé" haut. 1,20m, larg. 1,00m	m² u u u u u u u u u u u	22,00 € 28,00 € 32,00 € 38,00 € 6,00 € 10,00 € 13,00 € 18,00 € 25,00 €	
4.02 4.03 4.04 4.05 4.06 4.07 4.08 4.09 4.10 4.11 4.12 4.13	Bande cédez le passage, STOP, zébra, largeur 0.50 m Flèche de direction simple Flèche de direction double Flèche de direction triple Flèche de rabattement Lettre ou chiffre hauteur 0,30 m Lettre ou chiffre hauteur 1,50 m Lettre ou chiffre hauteur 1,50 m Figurine "PMR/Handicapé" haut. 0,60m, larg. 0,50m Figurine "PMR/Handicapé" haut. 1,20m, larg. 1,00m Triangle "dents de requin" sur rampant,	m² u u u u u u u u u u u u u u u u u u	$22,00 \in 28,00 \in 32,00 \in 32,00 \in 38,00 \in 38,00 \in 6,00 \in 10,00 \in 13,00 \in 13,00 \in 25,00 \in 28,00 \in 30,00 \in 30,00$	
4.02 4.03 4.04 4.05 4.06 4.07 4.08 4.09 4.10 4.11 4.12 4.13 4.14	Bande cédez le passage, STOP, zébra, largeur 0.50 m Flèche de direction simple Flèche de direction double Flèche de direction triple Flèche de rabattement Lettre ou chiffre hauteur 0,30 m Lettre ou chiffre hauteur 0,50 m Lettre ou chiffre hauteur 1,50 m Figurine "PMR/Handicapé" haut. 0,60m, larg. 0,50m Figurine "PMR/Handicapé" haut. 1,20m, larg. 1,00m Triangle "dents de requin" sur rampant, Figurine pour voie cyclable, haut. 1,28m, larg. 0,80m	m² u u u u u u u u u u u u u u u u u u u	22,00 € 28,00 € 28,00 € 32,00 € 28,00 € 38,00 € 38,00 € 38,00 € 38,00 € 32,00 € 32,00 €	
4.02 4.03 4.04 4.05 4.06 4.07 4.08 4.09 4.10 4.11 4.12 4.13	Bande cédez le passage, STOP, zébra, largeur 0.50 m Flèche de direction simple Flèche de direction double Flèche de direction triple Flèche de rabattement Lettre ou chiffre hauteur 0,30 m Lettre ou chiffre hauteur 1,50 m Lettre ou chiffre hauteur 1,50 m Figurine "PMR/Handicapé" haut. 0,60m, larg. 0,50m Figurine "PMR/Handicapé" haut. 1,20m, larg. 1,00m Triangle "dents de requin" sur rampant,	m² u u u u u u u u u u u u u u u u u u	22,00 € 28,00 € 28,00 € 28,00 € 25,00 € 25,00 €	
4.02 4.03 4.04 4.05 4.06 4.07 4.08 4.09 4.10 4.11 4.12 4.13 4.14 4.15	Bande cédez le passage, STOP, zébra, largeur 0.50 m Flèche de direction simple Flèche de direction double Flèche de direction triple Flèche de direction triple Flèche de rabattement Lettre ou chiffre hauteur 0,30 m Lettre ou chiffre hauteur 0,50 m Lettre ou chiffre hauteur 1,00 m Lettre ou chiffre hauteur 1,50 m Figurine "PMR/Handicapé" haut. 0,60m, larg. 0,50m Figurine "PMR/Handicapé" haut. 1,20m, larg. 1,00m Triangle "dents de requin" sur rampant, Figurine pour voie cyclable, haut. 1,28m, larg. 0,80m Figurine double chevron Plus value sur les prix n° 4.01 à 4.15 pour marquage autre que de couleur	m² u u u u u u u u u u u u u u u	22,00 € 28,00 € 32,00 € 38,00 € 38,00 € 25,00 € 25,00 € 5,00 €	
4.02 4.03 4.04 4.05 4.06 4.07 4.08 4.09 4.10 4.11 4.12 4.13 4.14 4.15 4.16	Bande cédez le passage, STOP, zébra, largeur 0.50 m Flèche de direction simple Flèche de direction triple Flèche de direction triple Flèche de direction triple Flèche de rabattement Lettre ou chiffre hauteur 0,30 m Lettre ou chiffre hauteur 1,50 m Lettre ou chiffre hauteur 1,50 m Figurine "PMR/Handicapé" haut. 0,60m, larg. 0,50m Figurine "PMR/Handicapé" haut. 1,20m, larg. 1,00m Triangle "dents de requin" sur rampant, Figurine pour voie cyclable, haut.1,28m, larg. 0,80m Figurine double chevron Plus value sur les prix n° 4.01 à 4.15 pour marquage autre que de couleur blanche	m² u u u u u u u u u u u u u u u u u u u	22,00 € 28,00 € 32,00 € 38,00 € 38,00 € 6,00 €	
4.02 4.03 4.04 4.05 4.06 4.07 4.08 4.09 4.10 4.11 4.12 4.13 4.14 4.15 4.16 4.17 4.18	Bande cédez le passage, STOP, zébra, largeur 0.50 m Flèche de direction simple Flèche de direction triple Flèche de direction triple Flèche de direction triple Flèche de rabattement Lettre ou chiffre hauteur 0,30 m Lettre ou chiffre hauteur 1,00 m Lettre ou chiffre hauteur 1,50 m Figurine "PMR/Handicapé" haut. 0,60m, larg. 0,50m Figurine "PMR/Handicapé" haut. 1,20m, larg. 1,00m Triangle "dents de requin" sur rampant, Figurine pour voie cyclable, haut. 1,28m, larg. 0,80m Figurine double chevron Plus value sur les prix n° 4.01 à 4.15 pour marquage autre que de couleur blanche Symbole triangle école de couleur rouge 4mlx2ml Symbole B14 2400x1200mm de couleur blanche	m² u u u u u u u u u u u u u u u u u u u	22,00 € 28,00 € 38,00 € 38,00 € 13,00 € 25,00 € 25,00 € 5,00 € 350,00 € 350,00 €	
4.02 4.03 4.04 4.05 4.06 4.07 4.08 4.09 4.10 4.11 4.12 4.13 4.14 4.15 4.16 4.17 4.18 4.19	Bande cédez le passage, STOP, zébra, largeur 0.50 m Flèche de direction simple Flèche de direction double Flèche de direction triple Flèche de direction triple Flèche de rabattement Lettre ou chiffre hauteur 0,30 m Lettre ou chiffre hauteur 1,50 m Lettre ou chiffre hauteur 1,50 m Figurine "PMR/Handicapé" haut. 0,60m, larg. 0,50m Figurine "PMR/Handicapé" haut. 1,20m, larg. 1,00m Triangle "dents de requin" sur rampant, Figurine pour voie cyclable, haut. 1,28m, larg. 0,80m Figurine double chevron Plus value sur les prix n° 4.01 à 4.15 pour marquage autre que de couleur blanche Symbole triangle école de couleur rouge 4mlx2ml Symbole B14 2400x1200mm de couleur blanche Symbole stationnement interdit B6a1 Ø 850mm couleur rouge et bleu	m² U U U U U U U U U U U U U U U U U U U	22,00 € 28,00 € 38,00 € 38,00 € 6,00 € 10,00 € 18,00 € 25,00 € 25,00 € 5,00 € 35,00 € 35,00 € 25,00 €	
4.02 4.03 4.04 4.05 4.06 4.07 4.08 4.09 4.10 4.11 4.12 4.13 4.14 4.15 4.16 4.17 4.18	Bande cédez le passage, STOP, zébra, largeur 0.50 m Flèche de direction simple Flèche de direction triple Flèche de direction triple Flèche de direction triple Flèche de rabattement Lettre ou chiffre hauteur 0,30 m Lettre ou chiffre hauteur 1,00 m Lettre ou chiffre hauteur 1,50 m Figurine "PMR/Handicapé" haut. 0,60m, larg. 0,50m Figurine "PMR/Handicapé" haut. 1,20m, larg. 1,00m Triangle "dents de requin" sur rampant, Figurine pour voie cyclable, haut. 1,28m, larg. 0,80m Figurine double chevron Plus value sur les prix n° 4.01 à 4.15 pour marquage autre que de couleur blanche Symbole triangle école de couleur rouge 4mlx2ml Symbole B14 2400x1200mm de couleur blanche	m² u u u u u u u u u u u u u u u u u u u	22,00 ∈ 28,00 ∈ 32,00 ∈ 38,00 ∈ 6,00 ∈ 13,00 ∈ 25,00 ∈ 25,00 ∈ 5,00 ∈ 25,00 ∈	

N°	Désignation de la nature des travaux et fournitures	Unité	Prix unitaire € HT		
5. Fourniture et mise en œuvre de bandes préfabriquées collées de couleur blanche					
5.01	Mot "PAYANT" hauteur 0,20m (positif)	u	35,00 €		
5.02	Mot "LIVRAISONS" couleur jaune (positif), hauteur des lettres 400mm	u	136,00 €		
5.03	Figurine pour voie cyclable, haut.1,28m, larg. 0,80m	u	53,00 €		
5.04	Figurine "PMR/Handicapé" haut. 0,60m, larg. 0,50m	u	28,00 €		
5.05	Figurine "PMR/Handicapé" haut. 1,20m, larg. 1,00m	u	41,00 €		
5.06	Lettre ou chiffre hauteur 0,30 m	u	17,00 €		
5.07	Lettre ou chiffre hauteur 0,50 m	u	23,00 €		
5.08	Lettre ou chiffre hauteur 1,00 m	u	36,00 €		
5.09	Lettre ou chiffre hauteur 1,50 m	u	40,00€		
5.10	Fourniture et pose dalles podotactiles en bandes préfabriquées largeur 0,42 ml ou 0,60 ml pour traversées piétonnes conformes à la norme NF P98-351, en résine deux composants de type méthacrylate, avec semelle antiglissante de couleur blanche	u	23,00 €		
5.11	Fourniture et pose dalles podotactiles en bandes préfabriquées largeur 0,42 ml ou 0,60 ml pour traversées piétonnes conformes à la norme NF P98-351, en résine deux composants de type méthacrylate, avec semelle antiglissante de couleur autre que blanche	u	28,00 €		
5.12	Rail de guidage 1.00x0.17 m, couleur blanche préfabriqué en résine deux composants de type méthacrylate, avec protubérances anti-glissantes	u	19,00€		
5.13	Rail de guidage 1.00x0.23 m, couleur blanche préfabriqué en résine deux composants de type méthacrylate, avec protubérances anti-glissantes	u	26,00 €		
	,				
6.01	raux préparatoires et travaux divers Effacement de marquage existant par rabottage y compris évacuation et traitement des déchêts	m²	19,00 €		
6.02	Effacement de marquage existant par brûlage y compris évacuation et traitement des déchêts	m²	15,00 €		
6.03	Effacement de marquage existant par peinture noire	m²	8,00 €		
6.04	Pré-marquage manuel	ml	0,30 €		
6.05	Traitement d'accrochage pour marquage sur support autre que enrobé	m²	3,00 €		
6.06	Plot de bordure rétroréfléchissant 360°, Ø50mm en verre	u	23,00 €		
6.07	Plot de route rétroréfléchissant 360°, Ø100mm en verre	u	23,00 €		
6.08	Revêtement en résine gravillonnée avec agrégats 1,25/2,5 ou 2,5/5mm inférieur à 100m²	m²	27,00 €		
6.09	Revêtement en résine gravillonnée avec agrégats 1,25/2,5 ou 2,5/5mm supérieur à 100m²	m²	26,00 €		
6.10	Bande de guidage en résine gravillonnée 2,5/5 largeur 15cm	ml	12,00 €		
6.11	Pavés en résine 10 x10 cm et 15 x 15 cm quantité inférieur à 50 m²	m²	95,00 €		
6.12	Pavés en résine 10 x10 cm et 15 x 15 cm quantité supérieur à 50 m²	m²	90,00 €		
6.13	Chaînette 2 pavés en résine 10x10	ml	21,00 €		
6.14	Chaînette 3 pavés en résine 10x10	ml	31,50 €		
6.15	Fourniture et pose de clou inox brossé Ø100 avec tige d'ancrage, compris toutes sujétions de scellement,	u	20,00 €		

Fait à: Indre Le: 15/04/2019 L'entreprise: ESVIA

- Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des présents :
 Accepte de renouveler sa participation au groupement de commandes
 Mandate Monsieur le Maire pour la signature de la convention pour le groupement de commandes, le marché et tous documents s'y rapportant.

<u>Délibération 2022-10-04</u> <u>Enquête publique SAS IEL Exploitation 55</u>

Le Conseil municipal

- Après avoir pris acte du projet éolien basé sur la commune de Saint-Maurice-des-Noues notamment au travers d'un ensemble documentaire adressé par la Préfecture de la Vendée en exécution de l'arrêté préfectoral N° 22-DCL-BENV-1027 du 16 septembre 2022 ouvrant enquête publique,
- Après avoir pris acte que la commune de Vouvant, quoique non comprise dans le périmètre des 6 km, ait à supporter des visibilités dudit parc à la sortie du village de Vouvant à partir du sommet de la tour Mélusine,
- Qu'en outre, l'étude paysagère considère que les visibilités et co-visibilités affectent le patrimoine d'une commune bénéficiant des labels Petites cités de caractère et Plus beaux villages de France et constitue un précédent fâcheux, à contre-courant de l'impératif de protection de l'environnement,
- Exprime un avis défavorable.
- Mandate le Maire ou son représentant pour informer toutes personnes morales concernées par ledit projet.

<u>Délibération 2022-10-05</u> <u>Terrain multisports (City Park)</u>

Le Conseil Municipal, à la suite de la suggestion du Conseil Municipal des Enfants :

- décide de réaliser un terrain multisports (city park) à l'emplacement du terrain de tennis du secteur de la Girouette,
- arrête une somme prévisionnelle de 45.000 € pour l'ensemble de l'opération,
- autorise le maire ou son représentant aux fins d'agir ensemble ou séparément de solliciter toute subvention afin d'abonder le budget ladite opération et de demander toutes autorisations et avis d'ordre administratif permettant la bonne fin de cette opération.

Evolution de la situation municipale

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal avoir adressé à Monsieur le Préfet de la Vendée sa demande de démission de maire de la commune de Vouvant.

Séance levée à 23h00